



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 1676

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de l'histoire de l'art dans le secondaire. Aujourd'hui, la sauvegarde du patrimoine français est une préoccupation constante du Gouvernement. Or ce patrimoine fait souvent l'objet de dégradations volontaires (tags, affichage sauvage, inscriptions variées...), montrant à quel point il est fait peu de cas de ce patrimoine. L'enseignement de l'histoire de l'art, dès l'enseignement secondaire, pourrait permettre de limiter les dégradations infligées à notre patrimoine en montrant à la fois sa richesse et l'importance de sa sauvegarde. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

L'enseignement de l'histoire de l'art au collège peut être assuré dans le cadre des disciplines obligatoires définies par la loi de 1988 : l'éducation musicale et les arts plastiques. Au lycée, depuis 1993, les élèves peuvent suivre un enseignement d'histoire des arts dès la seconde (option dite de détermination) et poursuivre en première et terminale par un enseignement de spécialité (en série L) et/ou un enseignement facultatif (toutes séries générales et technologiques). Par ailleurs, depuis la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, le décret d'application du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et compétences a confirmé l'intérêt d'offrir un enseignement d'histoire des arts durant la scolarité obligatoire : dans le cadre de la culture humaniste, l'élève doit être capable de « situer dans le temps (...) les oeuvres artistiques ». En cohérence avec ces préconisations, un enseignement de l'histoire des arts proposé sur l'ensemble de la scolarité constitue un axe central du plan d'action « Education artistique et culturelle » du ministère de l'éducation nationale. Les programmes des enseignements obligatoires du collège (français, histoire et géographie, enseignements artistiques) ainsi que les programmes de la voie professionnelle comprendront un volet histoire des arts. Les programmes de l'école primaire seront également adaptés dans ce sens. En situant l'enseignement de l'histoire des arts au coeur des apprentissages scolaires, le ministère de l'éducation nationale souhaite ouvrir les élèves à la découverte des différentes cultures artistiques et contribuer à construire le lien social sur le respect des cultures.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1676

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5029

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6546